



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR LA REVITALISATION
DE LA PETITE GLÂNE

Procès-verbal de l'assemblée du mercredi 6 juillet 2022

1. Ouverture de l'assemblée

A 19h35, **M. Thierry Billieux, président**, ouvre la séance à la Salle Louis Vallier du Château de St-Aubin. Après avoir salué Mesdames et Messieurs les délégués, il souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Comité de direction ainsi qu'aux invités.

Il informe que l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé.

Toutes les personnes présentes ont été convoquées selon les statuts. Selon la loi sur l'information du public et l'accès aux documents, la convocation est parue dans la feuille officielle des cantons de Fribourg et de Vaud. 10 délégués sont présents, le quorum est donc atteint.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont Mme Anne-Pascale Collaud de St-Aubin et M. Stéphane Vessaz de Vallon. Il est rappelé que les membres du comité de direction ainsi que les invités n'ont pas le droit de vote.

L'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune remarque est accepté.

2. Contrôle des présences

La liste des présences circule dans les rangs pour signature. Cette liste des présences et excusés est annexée au présent procès-verbal.

3. PV de l'assemblée des délégués du 17 février 2022

Le procès-verbal de la précédente assemblée des délégués n'est pas lu. Tous les membres présents l'ont déjà reçu par mail.

3.1 Adoption

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité tel que présenté avec remerciements à son auteur.

4. Nomination de la secrétaire de l'assemblée des délégués

Selon l'article 11 des statuts de l'AIRPG, il appartient à l'assemblée des délégués de nommer le/la secrétaire de l'assemblée. Lors de l'assemblée constitutive, M. Marial Berset avait officié à ce poste ad interim.

M. Thierry Billieux, président, propose Mme Béatrice Wolf qui officie également comme secrétaire-boursière du comité de l'AIRPG.

Sa nomination est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité.

5. Etat de l'avancement du projet

M. Thierry Billieux, président, cède la parole à **M. Julien Devanthéry** du bureau CSD pour une présentation. Cf présentation annexée slides 6 à 16.

M. Olivier Thévoz, délégué de Missy, demande si les adjudications citées sont pour tout le tronçon.

M. Julien Devanthéry, CSD, répond qu'elles ne concernent que les deux premiers secteurs (A et B).

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, il n'y a pas d'autre question ou remarque formulées.

6. Indemnités diverses

Selon l'article 11 des statuts de l'AIRPG, il appartient à l'assemblée de fixer les indemnités des membres de l'assemblée des délégués, des membres du comité de direction et des membres de la commission financière.

6.1 Présentation

M. Thierry Billieux, président, cède la parole à **Mme Béatrice Wolf, secrétaire.** Elle soumet les propositions suivantes :

- Vacations des délégués : réglées par les communes respectives (valable pour les délégués lors des assemblées et pour les délégués membres de la commission financière).
- Comité de direction : CHF 80.-/séance payé par l'AIRPG
- Présidence : CHF 40.-/heure rétribué à la commune du président

6.2 Rapport de la commission financière

La commission des finances composée de MM. Michael Ballaman, Alexandre Bardet et Mme Arlette Beuleux a examiné les propositions. **M. Michael Ballaman** donne lecture de leur rapport et propose d'accepter les indemnités soumises.

M. Thierry Billieux, président, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les indemnités sont soumises au vote.

6.3 Approbation des indemnités diverses

- Vacations des délégués
- Comité de direction
- Présidence

Ces indemnités sont acceptées à l'unanimité.

7. Règlement des finances

Toujours selon l'article 11 des statuts de l'AIRPG, c'est à l'assemblée des délégués d'approuver le règlement des finances de l'association après l'avoir fait validé par la

commission financière. La lecture du règlement n'est pas donnée car celui-ci a été préalablement transmis par mail.

7.1 Présentation

M. Thierry Billieux, président, cède la parole à **M. Philippe Blanchard, membre du Codir**, qui informe comme suit :

Afin d'être en règle avec le modèle comptable harmonisé, MCH2, l'association doit se doter d'un règlement des finances. Celui-ci a été réalisé sur la base du modèle mis à disposition par le canton de Fribourg. Il a été adapté à l'AIRPG, puis approuvé par le Service des communes de l'Etat de Fribourg.

7.2 Rapport de la commission financière

La commission des finances composée de MM. Michael Ballaman, Alexandre Bardet et Mme Arlette Beuleux a examiné le règlement. **M. Michael Ballaman** donne lecture de leur rapport et propose de l'accepter tel que présenté.

M. Thierry Billieux, président, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le règlement est soumis au vote.

7.2 Approbation du règlement des finances

Il est accepté à l'unanimité.

8. Désignation de l'organe de révision selon proposition de la commission financière

L'article 11 précise également que l'assemblée des délégués doit désigner l'organe de révision sur proposition de la commission financière.

M. Thierry Billieux, président, cède la parole à **M. Michael Ballaman**. Il donne lecture de deux offres et propose de désigner la société Fidexpert SA comme organe de révision.

M. Thierry Billieux, président, ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la proposition est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité.

9. Charges de fonctionnement 2022

9.1 Présentation

M. Thierry Billieux, président, cède la parole à **Mme Béatrice Wolf, secrétaire**. Elle soumet le tableau suivant :

Fonctionnement	Charges	Produits
Jeton présences comité	CHF 5 000	
Secrétariat (salaire)	CHF 3 500	
Frais secrétariat	CHF 500	
Frais informatique (logiciel comptable, adresse email, etc)	CHF 800	
Frais bancaires	CHF 200	
Frais organe de révision	CHF 2 000	
Apport communes (4x CHF 3 000.-)		CHF 12 000
Total	CHF 12 000	CHF 12 000

9.2 Rapport de la commission financière

La commission des finances composée de MM. Michael Ballaman, Alexandre Bardet et Mme Arlette Beuleux a examiné ce budget. **M. Michael Ballaman** donne lecture de leur rapport et propose de l'accepter tel que présenté.

M. Thierry Billieux, président, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les charges de fonctionnement sont soumises au vote.

9.3 Approbation des charges de fonctionnement 2022

Elles sont acceptées à l'unanimité.

10. Crédit d'investissement des travaux prévus pour l'ensemble du projet de revitalisation.

10.1 Présentation

M. Thierry Billieux, président, cède la parole à **M. Julien Devanthéry** du bureau CSD. Il commente la clé de répartition, transmise avec la convocation de l'assemblée :

	VAUD		FRIBOURG		TOTAL
	Vully	Missy	St-Aubin	Vallon	
Linéaire cours d'eau (m)	2'310	1'810	2'270	800	6'790
A Coût total [TTC] (yc partie imputable ponts)	6'932'318	4'753'641	8'108'904	1'741'555	21'500'000
B Clé de répartition V4 (hors toute subvention)	27.8%	18.1%	81.3%	8.9%	100%
C Participation au coût total [TTC] (yc ponts) = Ax B	5'968'023	3'239'046	11'029'621	1'263'310	21'500'000
D - Montants de subventions max. CH+FR+VD [TTC]	-5'688'822	-3'077'093	-9'272'313	-1'082'031	-19'081'060
E Part communale après subventions [TTC] = C-D	298'401	161'952	1'757'308	201'278	2'418'940
Part de l'investissement à la charge des communes après subventions [%]	5 %	5 %	15.9 %	15.9 %	11.3 %
F - Sponsoring et part ECPF/AgriCo [TTC]	- 147'809	- 80'112	- 1'169'735	- 137'344	- 1'534'000
G Part communale après sponsoring et ECPF [TTC] = E-F	150'792	81'840	497'573	63'935	794'140
Part de l'investissement à la charge des communes après subventions + ECPF [%]	2.5 %	2.5 %	4.6 %	4.6%	3.7 %

M. Olivier Thévoz, délégué de Missy, souhaiterait savoir si les trois ponts sont intégrés dans le montant mentionné à la ligne C.

M. Julien Devanthéry confirme qu'il s'agit de la totalité des ponts, soit 3.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

10.2 Rapport de la commission financière

La commission des finances composée de MM. Michael Ballaman, Alexandre Bardet et Mme Arlette Beuleux a examiné ce crédit d'investissement. **M. Michael Ballaman** donne lecture de leur rapport et propose de l'accepter tel que présenté.

M. Thierry Billieux, président, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le crédit est soumis au vote.

10.3 Approbation du crédit d'investissement

Il est accepté à l'unanimité.

11. Divers

M. Thierry Billieux, président, cède la parole aux délégués. Aucune question ou remarque n'est formulée.

M. Didier Schouwey, président du Codir AIRPG, remercie les délégués pour la confiance témoignée par l'acceptation du crédit d'investissement. C'est avec enthousiasme et application que le comité va mener à bien ce projet d'envergure. Il remercie également la commission financière et excuse l'absence, à cette assemblée, de M. Alexandre Bardet qui a siégé pour la commission.

En qualité de **vice-syndic de la commune de St-Aubin,** qui accueille cette assemblée, il invite chacun à rester à la collation qui suivra pour fraterniser un instant.

M. Thierry Billieux, président, remercie les personnes présentes et clôt la séance à 20h20.

St-Aubin, le 6 juillet 2022

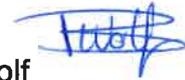
Le président de l'assemblée :

T. Billieux



La secrétaire de l'assemblée :

B. Wolf



Annexes :

- Liste des présences et excusés
- 5 rapports de la commission financières
- Présentation du bureau CSD utilisée lors de l'assemblée

Assemblée de l'AIRPG du 06.07.2022

Présences



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR LA REVITALISATION
DE LA PETITE GLÂNE

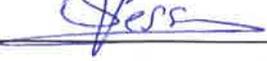
Merci d'apposer votre signature pour attester de votre présence

Président assemblée

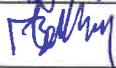
Thierry	Billieux	Président des délégués	
---------	----------	------------------------	---

Délégués de l'AIRPG

Vallon

Isabelle	Guerry	Syndique	excusée
Thierry	Billieux	Vice-syndic	
Arlette	Beureux	Conseillère communale	
Stéphane	Vessaz	Conseiller communal	

St-Aubin

Laurence	Baliacas	Conseillère communale	
Anne-Pascale	Collaud	Conseillère communale	
Béatrice	Bapst	Membre CAT	
Michaël	Ballaman	Membre COF	

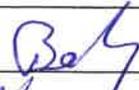
Vully-les-Lacs

François	Haenni	Conseiller Municipal	
Alexandre	Bardet	Conseiller Communal	excusé
Jérémie	Christinat	Conseiller Communal	excusé
David	Loup	Conseiller Communal	

Missy

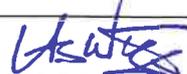
Olivier	Thévoz	Syndic	
Nicolas	Pilet	Conseiller Municipal	
Lucien	Quillet	Conseiller Général	
Robert	Rochette	Conseiller Général	excusé

Comité de direction de l'AIRPG

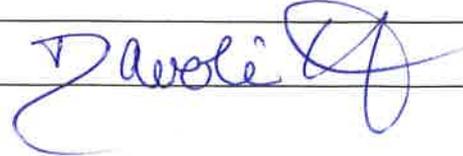
Alain	Bally	Conseiller Communal, Vully-les-Lacs	
Laurent	Morel	Conseiller Communal, Missy	
Philippe	Blanchard	Conseiller Communal, Vallon	
Didier	Schouwey	Vice-syndic, St-Aubin	

Représentants des cantons

Fribourg

Urs	Nigg	Service de l'environnement	
-----	------	----------------------------	--

Vaud

Claude-Alain	Davoli	DGE, domaine des eaux	
--------------	--------	-----------------------	--

Assemblée de l'AIRPG du 06.07.2022

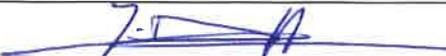
Présences



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR LA REVITALISATION
DE LA PETITE GLÂNE

Merci d'apposer votre signature pour attester de votre présence

Représentants des bureaux d'ingénieurs

Julien	Devanthery	bureau CSD	
Nicolas	Dubau	bureau CSD	-

Responsable technique

Claude	Amiet	Vully-les-Lacs	
Martial	Pochon	St-Aubin	

Sponsoring

Alexandre	Ghiraldi	Broye Source de Vie	
Philippe	Savary	Broye Source de Vie	

Presse

La Broye		
La Liberté		
Le Républicain		
Le 24h		

Autres personnes

Veillez svp indiquer votre prénom et nom, institution

Rapport de la commission financière relatif aux

« Indemnités diverses »

Assemblée des délégués du 6 juillet 2022

La commission financière a examiné, en date du 9 juin 2022, la proposition des indemnités diverses préparée par le comité de direction conformément à l'art. 11 al. d des statuts de l'association.

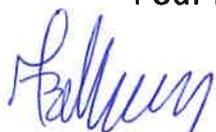
Monsieur Didier Schouwey, président, a présenté la proposition du comité qui prévoit les indemnités suivantes :

1. Vacation des délégués : réglées par les communes respectives ;
2. Comité de direction : CHF 80.00 par séance. Celles-ci sont payées par l'association ;
3. Président : CHF 40.00 par heure. Celles-ci sont rétribuées à la commune du président de l'association.

Sur la base des documents et explications fournies, la commission financière recommande à l'assemblée des délégués d'accepter la proposition soumise par le comité de direction.

St-Aubin, le 9 juin 2022

Pour la commission financière


Michaël Ballaman



Arlette Beureux,
en suppléance de Nicolas Pilet

Rapport de la commission financière relatif au

« Règlement des finances »

Assemblée des délégués du 6 juillet 2022

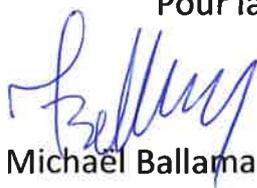
La commission financière a examiné, en date du 9 juin 2022, le règlement des finances préparé par le comité de direction conformément à l'art. 11 al. g des statuts de l'association.

Monsieur Philippe Blanchard, membre du comité, a présenté la proposition du comité qui prévoit un règlement des finances inspiré du modèle type mis à disposition par le Service des communes (SCom) fribourgeois.

Sur la base des documents, des explications fournies et conformément à l'art. 22 al. 2 des statuts, la commission financière préavise favorablement quant à l'adoption du présent règlement à l'assemblée des délégués tel que soumis par le comité de direction.

St-Aubin, le 9 juin 2022

Pour la commission financière


Michaël Ballaman


Arlette Beureux,
en suppléance de Nicolas Pilet

Proposition de la commission financière relative à la nomination de l'organe de révision

Assemblée des délégués du 6 juillet 2022

Conformément à l'art. 11 al. j et art. 23 des statuts, l'organe de révision est élu par l'assemblée des délégués, sur proposition de la commission financière.

Les tâches de l'organe de révision sont de vérifier si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles de la législation sur les finances communales, dispositions légales fribourgeoises en raison du siège de notre association. Ces dernières impliquent notamment l'application des nouvelles normes du modèle comptable harmonisé MCH2.

L'art. 23 al. 4 stipule que l'organe de révision est nommé pour le contrôle de 3 exercices. A l'issue de ce 1^{er} mandat, une reconduite du même organe pour 3 exercices supplémentaires est possible.

Sur la base des dispositions précitées et pour des raisons d'efficience, la commission financière a demandé des offres aux organes de révision suivants :

- la société Fiduflex SA à Estavayer-le-Lac, organe de révision actuel de la commune de Vallon ;
- la société Fidexpert SA Fribourg à Granges-Paccot, organe de révision actuel de la commune de St-Aubin.

La commission a examiné, en date du 4 juillet 2022 les 2 propositions qui sont les suivantes :

- Fiduflex SA : estimation des honoraires entre CHF 2'000.00 et CHF 3'000.00 par année ;
- Fidexpert SA . estimation des honoraires à CHF 1'500.00 par année.

Considérant les éléments qui précèdent et sur la base des offres obtenues, la commission financière propose à l'assemblée d'accepter l'offre telle que présentée de la société Fidexpert SA.

St-Aubin, le 4 juillet 2022

Pour la commission financière



Michaël Ballaman



Arlette Beureux,

en suppléance de Nicolas Pilet

Rapport de la commission financière relatif au

« Budget de fonctionnement 2022 »

Assemblée des délégués du 6 juillet 2022

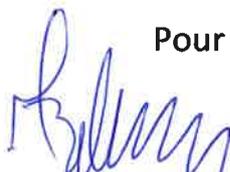
La commission financière a examiné, en date du 9 juin 2022, le budget préparé par le comité de direction pour l'année 2022. Madame Béatrice Wolf, secrétaire et en charge de l'établissement des comptes de l'association, a présenté et détaillé les chiffres des différents postes. Elle a répondu aux diverses questions des membres de la commission.

Au terme de l'analyse, nous constatons que le budget de fonctionnement de 2022 prévoit un équilibre de par l'apport des 4 communes respectives à hauteur des charges telles que présentées.

Sur la base des documents et explications fournies, nous confirmons que le présent budget comprend tous les produits et toutes les charges pour le 1^{er} exercice de l'association qui clôturera au 31 décembre 2022 conformément à l'art. 30 des statuts.

Sans autre commentaire, la commission financière recommande à l'assemblée des délégués d'accepter le budget 2022 soumis par le comité de direction.

St-Aubin, le 9 juin 2022


Pour la commission financière
Michaël Ballaman


Arlette Beureux,
en suppléance de Nicolas Pilet

Rapport de la commission financière relatif au

« Budget d'investissements »

Assemblée des délégués du 6 juillet 2022

Nous nous prononçons par rapport à l'investissement global de l'association quant à la revitalisation de la Petite Glâne.

Lors de notre séance du 9 juin 2022, le comité de direction ainsi que M. Julien Deventhéry du bureau CSD ont apporté à la satisfaction de la commission financière les explications relatives à objet de l'investissement.

Le montant total de cet investissement s'élève à CHF 21'500'000 brut et à CHF 794'140 net en l'état actuel à charge des communes membres, soit en tenant compte :

- 1 de subventions pour CHF 19'081'060 de la part de la Confédération et des cantons de Vaud et Fribourg ;
2. de CHF 1'534'000 de sponsoring et de parts de l'établissement cantonal de la promotion foncière (Fribourg) et d'Agrico.

La répartition des coûts (avant déduction de subvention ou sponsoring) a été déterminée conformément à l'annexe des statuts de l'associations.

Enfin, les dépenses présentées sont conformes au but prévu à l'art. 4 des statuts.

Sur cette base et sans autre commentaire, la commission financière préavise favorablement cette demande.

St-Aubin, le 9 juin 2022

Pour la commission financière


Michaël Ballaman



Arlette Beureux,
en suppléance de Nicolas Pilet



Revitalisation de la Petite Glâne
Assemblée des délégués
6 juillet 2022



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR LA REVITALISATION
DE LA PETITE GLÂNE



CSDINGENIEURS+
INGÉNIEURS PAR NATURE

Revitalisation de la Petite Glâne

Ordre du jour



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR LA REVITALISATION
DE LA PETITE GLÂNE



1	Ouverture de l'assemblée
2	Contrôle des présences
3	PV de l'assemblée constitutive du 17 février 2022 et approbation
4	Nomination de la secrétaire de l'assemblée des délégués
5	Etat de l'avancement du projet
6	Indemnités diverses
7	Règlement des finances
8	Désignation de l'organe de révision selon proposition de la commission financière
9	Charges de fonctionnement 2022
10	Crédit d'investissement
11	Divers

Revitalisation de la Petite Glâne

Ordre du jour



- | | |
|----|---|
| 1 | Ouverture de l'assemblée |
| 2 | Contrôle des présences |
| 3 | PV de l'assemblée constitutive du 17 février 2022 et approbation |
| 4 | Nomination de la secrétaire de l'assemblée des délégués |
| 5 | Etat de l'avancement du projet |
| 6 | Indemnités diverses |
| 7 | Règlement des finances |
| 8 | Désignation de l'organe de révision selon proposition de la commission financière |
| 9 | Charges de fonctionnement 2022 |
| 10 | Crédit d'investissement |
| 11 | Divers |

Revitalisation de la Petite Glâne

Ordre du jour



- | | |
|----|---|
| 1 | Ouverture de l'assemblée |
| 2 | Contrôle des présences |
| 3 | PV de l'assemblée constitutive du 17 février 2022 et approbation |
| 4 | Nomination de la secrétaire de l'assemblée des délégués |
| 5 | Etat de l'avancement du projet |
| 6 | Indemnités diverses |
| 7 | Règlement des finances |
| 8 | Désignation de l'organe de révision selon proposition de la commission financière |
| 9 | Charges de fonctionnement 2022 |
| 10 | Crédit d'investissement |
| 11 | Divers |

Revitalisation de la Petite Glâne

Ordre du jour



1	Ouverture de l'assemblée
2	Contrôle des présences
3	PV de l'assemblée constitutive du 17 février 2022 et approbation
4	Nomination de la secrétaire de l'assemblée des délégués
5	Etat de l'avancement du projet
6	Indemnités diverses
7	Règlement des finances
8	Désignation de l'organe de révision selon proposition de la commission financière
9	Charges de fonctionnement 2022
10	Crédit d'investissement
11	Divers

Revitalisation de la Petite Glâne

Ordre du jour



1	Ouverture de l'assemblée
2	Contrôle des présences
3	PV de l'assemblée constitutive du 17 février 2022 et approbation
4	Nomination de la secrétaire de l'assemblée des délégués
5	Etat de l'avancement du projet
6	Indemnités diverses
7	Règlement des finances
8	Désignation de l'organe de révision selon proposition de la commission financière
9	Charges de fonctionnement 2022
10	Crédit d'investissement
11	Divers

Revitalisation de la Petite Glâne

1. Acteurs du projet



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR LA REVITALISATION
DE LA PETITE GLÂNE

CSDINGENIEURS+
INGÉNIEURS PAR NATURE

ETAT DE FRIEDRICH
STAAT FRIEDRICH

BROYE
SOURCE DE VIE

GRIBONI

BioSaule
Revégénération & aménagements naturels

Maitre d'ouvrage

Etudes – direction des travaux

Autorités – décisions et subventions

Sponsoring / soutien

Travaux Génie civil : Grisoni-Zaugg
Travaux Génie biologique : BioSaule

Revitalisation de la Petite Glâne

2. Objectifs



+ Garantir la protection des infrastructures et des biens en prévenant les inondations

Niveau de protection : HQ20 en zone agricole et HQ100 en zone urbanisée (La Fava, Les Vermettes, AgriCo)

+ Restaurer un fonctionnement de cours d'eau au plus proche de l'état naturel au sein de l'espace réservé aux eaux

+ Assurer la conservation et le développement de la flore et de la faune typiques

+ Améliorer la qualité paysagère

+ Limiter les pertes de production agricole et de surfaces cultivées

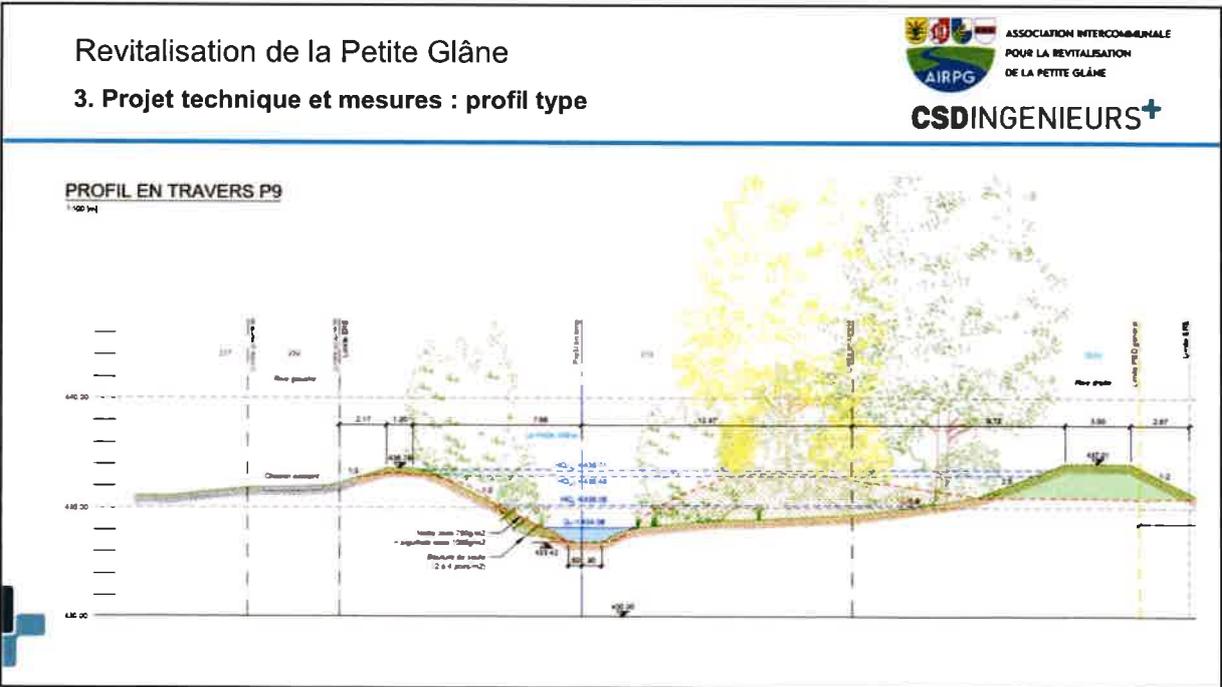
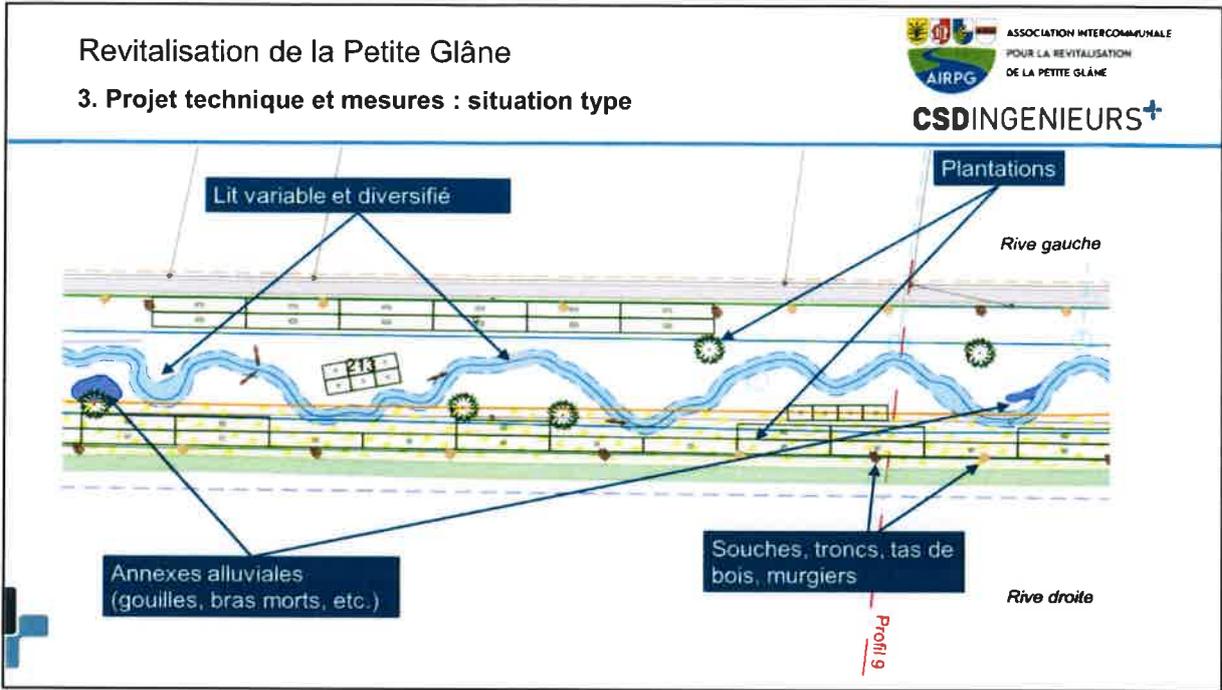
+ Offrir des espaces récréatifs à la population

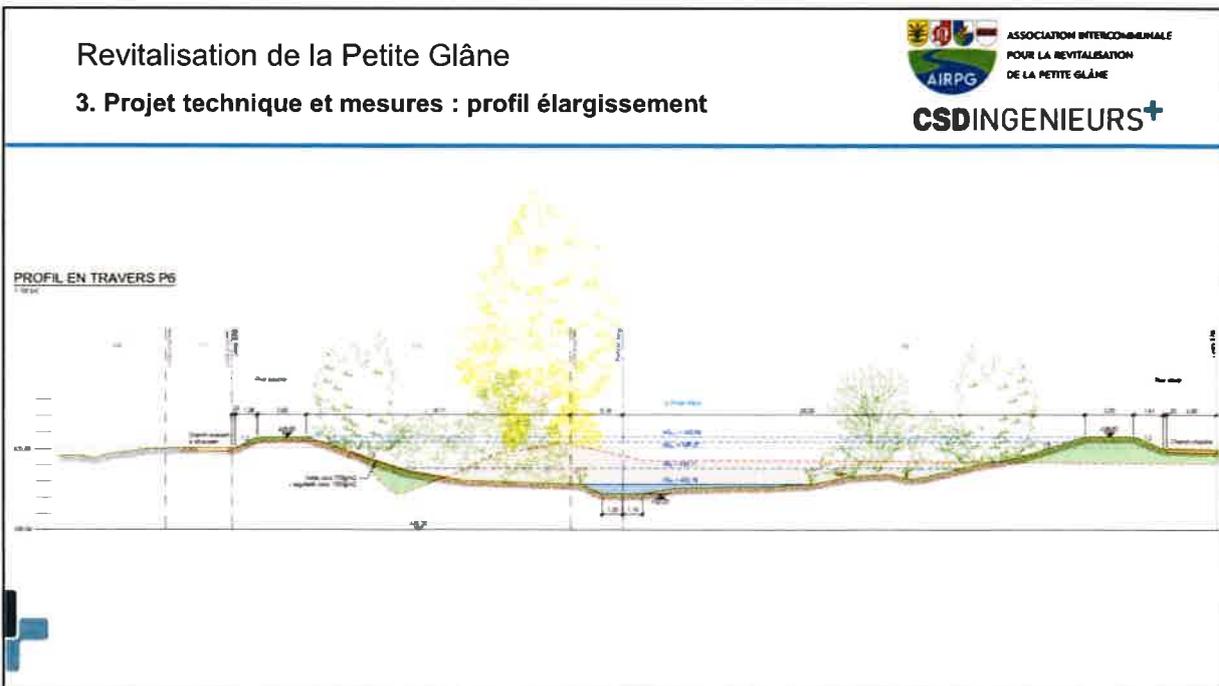
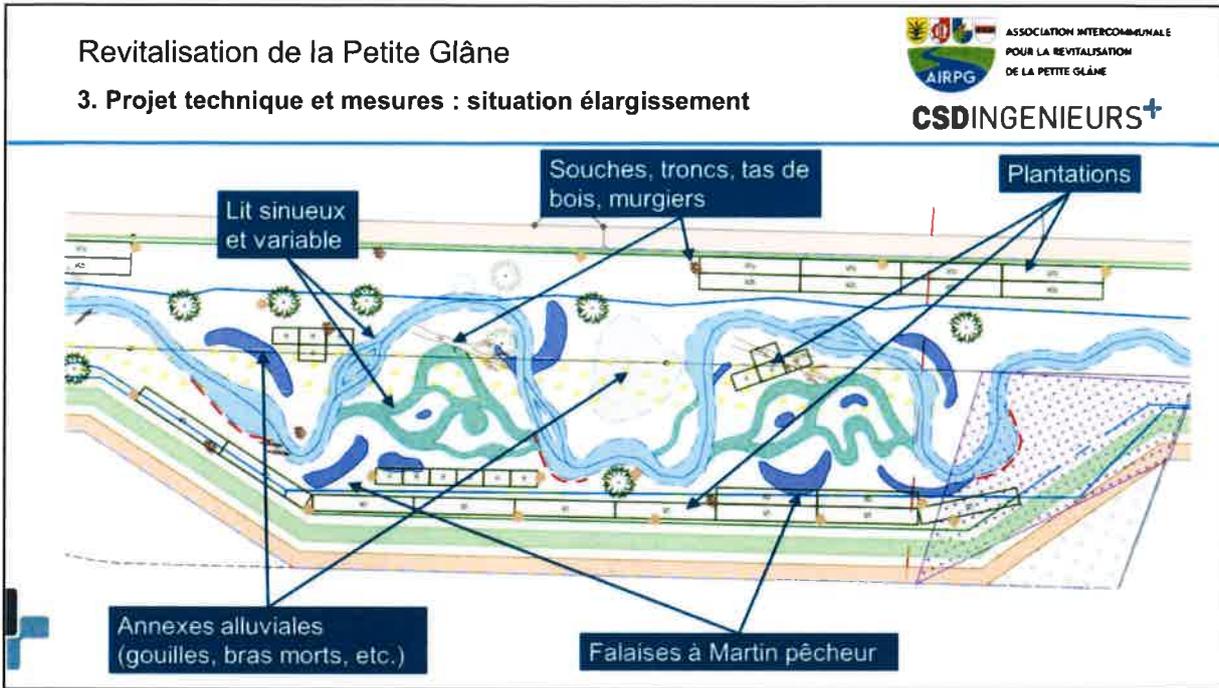


Travaux de revitalisation
de la Petite Glâne (2022 - 2026)

Un document de l'Etat fédéral /
un mandat institutionnel de l'Etat de la population et de la revitalisation

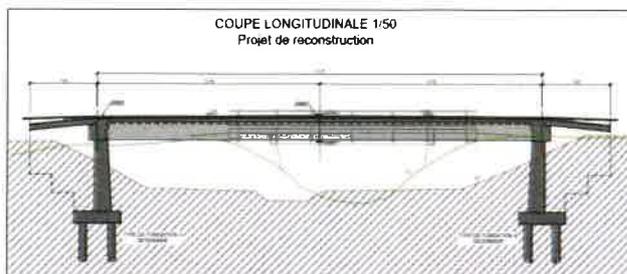
cad.ch





Revitalisation de la Petite Glâne

5. Projet technique et mesures : ponts



Ponts – Vully-les-Lacs :

- Reconstruction du pont AF «Marais Delé»
- Suppression de la passerelle «Les Vernes»

COUPE TRANSVERSALE 1/50 Projet de reconstruction



Ponts – Saint-Aubin :

- Reconstruction du Pont PSC Petite Glâne «AgriCo» + Passerelle «Les Vernettes» en un seul ouvrage

Ponts – Missy :

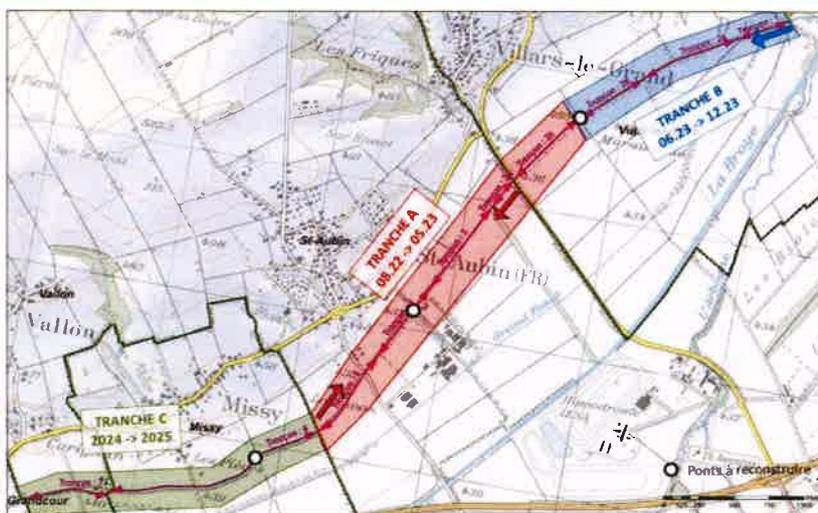
- Reconstruction du Pont «Sous la ville»

Revitalisation de la Petite Glâne

6. Calendrier de réalisation



- + Préparation des travaux = **Juillet 2022**
- + Démarrage des travaux de génie civil = **fin août 2022**
- + Démarrage des travaux de génie biologique = **septembre 2022**



Revitalisation de la Petite Glâne

Ordre du jour



1	Ouverture de l'assemblée
2	Contrôle des présences
3	PV de l'assemblée constitutive du 17 février 2022 et approbation
4	Nomination de la secrétaire de l'assemblée des délégués
5	Etat de l'avancement du projet
6	Indemnités diverses
7	Règlement des finances
8	Désignation de l'organe de révision selon proposition de la commission financière
9	Charges de fonctionnement 2022
10	Crédit d'investissement
11	Divers

Revitalisation de la Petite Glâne

6.1 Présentation



*Selon l'art 11 al d de nos statuts,
l'assemblée doit voter les indemnités des délégués et membres du comité.*

- + Vacations des délégués :** réglées par les communes respectives (valable pour les délégués lors des assemblées et pour les délégués membres de la commission financière).
- + Comité de direction :** CHF 80.-/séance payés par l'AIRPG
- + Présidence :** CHF 40.-/heure rétribués à la commune du président

Revitalisation de la Petite Glâne

6.3 Approbation des indemnités diverses



+ Ouverture de la discussion

+ Votation

Revitalisation de la Petite Glâne

Ordre du jour



1	Ouverture de l'assemblée
2	Contrôle des présences
3	PV de l'assemblée constitutive du 17 février 2022 et approbation
4	Nomination de la secrétaire de l'assemblée des délégués
5	Etat de l'avancement du projet
6	Indemnités diverses
7	Règlement des finances
8	Désignation de l'organe de révision selon proposition de la commission financière
9	Charges de fonctionnement 2022
10	Crédit d'investissement
11	Divers

Revitalisation de la Petite Glâne

Ordre du jour



1	Ouverture de l'assemblée
2	Contrôle des présences
3	PV de l'assemblée constitutive du 17 février 2022 et approbation
4	Nomination de la secrétaire de l'assemblée des délégués
5	Etat de l'avancement du projet
6	Indemnités diverses
7	Règlement des finances
8	Désignation de l'organe de révision selon proposition de la commission financière
9	Charges de fonctionnement 2022
10	Crédit d'investissement
11	Divers

Revitalisation de la Petite Glâne

Ordre du jour



1	Ouverture de l'assemblée
2	Contrôle des présences
3	PV de l'assemblée constitutive du 17 février 2022 et approbation
4	Nomination de la secrétaire de l'assemblée des délégués
5	Etat de l'avancement du projet
6	Indemnités diverses
7	Règlement des finances
8	Désignation de l'organe de révision selon proposition de la commission financière
9	Charges de fonctionnement 2022
10	Crédit d'investissement
11	Divers

Revitalisation de la Petite Glâne

9.1 Présentation des charges de fonctionnement 2022



Fonctionnement	Charges	Produits
Jeton présences comité	CHF 5 000	
Secrétariat	CHF 3 500	
Frais secrétariat	CHF 500	
Frais informatique	CHF 800	
Frais bancaires	CHF 200	
Frais organe de révision	CHF 2 000	
Apport communes		CHF 12 000
Total	CHF 12 000	CHF 12 000

Revitalisation de la Petite Glâne

9.3 Approbation des charges de fonctionnement 2022



+ Ouverture de la discussion

+ Votation

Revitalisation de la Petite Glâne

Ordre du jour



1	Ouverture de l'assemblée
2	Contrôle des présences
3	PV de l'assemblée constitutive du 17 février 2022 et approbation
4	Nomination de la secrétaire de l'assemblée des délégués
5	Etat de l'avancement du projet
6	Indemnités diverses
7	Règlement des finances
8	Désignation de l'organe de révision selon proposition de la commission financière
9	Charges de fonctionnement 2022
10	Crédit d'investissement
11	Divers

Revitalisation de la Petite Glâne

10.1 Revitalisation de la Petite Glâne, travaux prévus pour l'ensemble du projet et crédit relatif



	VAUD		FRIBOURG		TOTAL
	Vully	Missy	St-Aubin	Vallon	
Linéaire cours d'eau [m]	2'310	1'810	2'270	800	6'790
A Coût total [TTC] (yc partie imputable ponts)	6'932'318	4'753'641	5'188'904	1'741'555	21'500'000
B Clé de répartition V4 (hors toute subvention)	27.8%	16.1%	61.3%	6.9%	100%
C Participation au coût total [TTC] (yc ponts) = AxB	5'968'023	3'239'046	11'029'621	1'263'310	21'500'000
D - Montants de subventions max. CH+FR+VD [TTC]	-5'080'822	-3'077'083	-8'272'313	-1'082'031	-19'081'060
E Part communale après subventions [TTC] = C-D	298'401	161'952	1'757'308	281'278	2'418'940
Part de l'investissement à la charge des communes après subventions [%]	5 %	5 %	15.9 %	15.9 %	11.3 %
F - Sponsoring et part ECPF/AgriCo [TTC]	- 147'609	- 80'112	- 1'189'735	- 137'344	- 1'534'800
G Part communale après sponsoring et ECPF [TTC] = E-F	150'792	81'840	497'573	63'935	794'140
Part de l'investissement à la charge des communes après subventions + ECPF [%]	2.5 %	2.5 %	4.6 %	4.6 %	3.7 %

Revitalisation de la Petite Glâne

10.3 Approbation du crédit d'investissement des travaux prévus pour l'ensemble du projet de revitalisation



+ Ouverture de la discussion

+ Votation

Revitalisation de la Petite Glâne

Ordre du jour



1	Ouverture de l'assemblée
2	Contrôle des présences
3	PV de l'assemblée constitutive du 17 février 2022 et approbation
4	Nomination de la secrétaire de l'assemblée des délégués
5	Etat de l'avancement du projet
6	Indemnités diverses
7	Règlement des finances
8	Désignation de l'organe de révision selon proposition de la commission financière
9	Charges de fonctionnement 2022
10	Crédit d'investissement
11	Divers

Revitalisation de la Petite Glâne

11. Divers



+ Questions et remarques

Revitalisation de la Petite Glâne



*Nous vous remercions de votre attention et
vous souhaitons une bonne soirée.*